

Extrait du procès-verbal

Séance du mercredi 30 avril 2014

sous la Présidence de Monsieur Pierre ZAPPELLI

Préavis 08-2014 Acceptation d'un legs

Le Conseil communal de Pully

- vu le préavis municipal N° 08-2014 du 7 mars 2014,
vu le rapport de la commission désignée à cet effet,

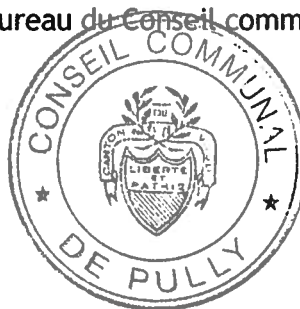
décide

- d'accepter le legs d'un montant de CHF 250'000.00 pour la création d'une « crèche »


Pour le Bureau du Conseil communal de Pully

Le président


Pierre ZAPPELLI



La secrétaire


Jacqueline VALLOTTON

Pully, le 1^{er} mai 2014